PÔLE PERSONNES ÂGEES

Clémence DESSE-MÉZIÈRES
Directrice

Secrétariat
Tél. : 02 38 74 42 89
Fax : 02 38 74 48 59

Saran, le 16 novembre 2020

Nos réf : CDM/EL 20D545

PJ : /

Dossier suivi par :
Clémence DESSE-MÉZIÈRES

Bureau des Admissions- Facturation
Tél. : 02 38 74 40 32

Service des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
Tél. : 02 38 74 43 04

USLD EHPAD Le Bois fleuri
1160 rue Passe Debout
45770 Saran
Tél : 02 38 74 49 87

EHPAD Unité Paul GAUGUIN de La Source
14 avenue de l'Hôpital
CS 86709
45067 Orléans Cedex 2
Tél : 02 38 22 86 31

EHPAD Pierre PAGOT
21 rue Georges Pompidou
45100 Orléans
Tél : 02 38 22 61 20

EHPAD Les Écureuils
20 rue de la Corne de Cerf
45800 Saint Jean de Braye
Tél : 02 38 55 48 40

Objet : épidémie de COVID 19 – Point d'informations sur la résidence Les Ecureuils

Madame, Monsieur,

Suite au dépistage élargi organisé au sein de la résidence Les Ecureuils le 13 novembre dernier, tous les résidents se sont avérés négatifs au COVID.

Aussi, à compter du **mardi 17 novembre**, les visites au sein de l'établissement sont de nouveau autorisées, selon les modalités suivantes :

- la visite est à planifier, au préalable, en contactant par téléphone l'accueil de la résidence entre 9h30 et 16h30 ;
- **une seule visite est autorisée par quinzaine et en fonction des créneaux disponibles du lundi au samedi de 13h45 et 16h45**, après accord du résident ;
- **la durée de la visite est strictement limitée à 30 minutes** et elle aura lieu dans un espace dédié ;
- **le nombre de visiteurs autorisés par visite est limité à 2 personnes** âgées de 6 ans et plus, chaque visiteur ayant l'obligation de porter un masque / une visière (qui seront fournis par l'établissement) ;
- durant la visite, aucun contact physique n'est autorisé, une distanciation sociale de plus d'un mètre et les gestes barrières doivent être strictement respectés ;

A leur arrivée, les visiteurs auront l'obligation de se présenter à l'entrée (vérification de l'identité), de signer une charte de visite et de renseigner le registre mis en place avec leurs nom, prénom et coordonnées téléphoniques. Ils devront procéder à un lavage des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique et il leur sera remis une visière ou un masque dont ils devront s'équiper en remplacement de leur masque personnel.

J'insiste sur le strict respect de ces mesures et des gestes barrières. En cas de non-respect de ces règles de visite, le personnel présent mettra immédiatement fin à la visite en cours et la direction sera en mesure de prononcer une interdiction des futures visites.

Si la visite du résident ne peut intervenir dans les lieux prévus à cet effet, elle sera organisée exceptionnellement, après avis médical et accord de la direction, dans la chambre du résident. Les règles de protection et de distanciation sociale seront renforcées et, comme précédemment, en cas de non-respect, la visite sera instantanément interrompue.

Je me permets de vous rappeler que vous avez la possibilité de contacter, par téléphone ou via le système Skype mis en place avec les tablettes à disposition, votre proche. Vous pouvez aussi joindre l'équipe soignante pour avoir des nouvelles de son état de santé sans que cela soit de nature à perturber l'organisation des soins dans les services qui fonctionnent, à l'heure actuelle, à flux tendu. Aussi, je vous remercie de vous limiter à un appel par jour prioritairement entre 15h00 et 17h00. Tout débordement perturbant le service pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Je tiens également à vous rappeler que les sorties à l'extérieur de l'établissement sont suspendues. Quand elles seront de nouveau autorisées, la procédure suivante sera mise en place au retour dans l'établissement du résident concerné (**y compris pour une sortie de quelques heures**) :

- réalisation d'un test RT-PCR au retour du résident dans l'établissement ;
- confinement en chambre individuelle pendant 7 jours ;
- réalisation d'un test RT-PCR de contrôle avant la levée du confinement.

Si le confinement actuel venait à ne pas être prolongé pour les fêtes de fin d'année, cette procédure s'appliquera jusqu'au 15 janvier 2021 au moins.

Soyez assuré(e) que l'ensemble de la communauté professionnelle fait le maximum pour assurer une continuité de prise en charge de qualité pour chaque résident ; son engagement est quotidien auprès de tous pour apporter soins, aide et soutien nécessaires. Comme vous le savez, les professionnels sont fortement mobilisés et investis.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et je vous en remercie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Clémence DESSE-MEZIERES
Directrice du Pôle Personnes âgées